

Procédure à destination de tout Responsable de plate-forme, localisée en **Bretagne ou Pays de la Loire**

<p>Demande d'intégration</p>	<p>Le Responsable de la plate-forme doit contacter par mail la Chargée de mission Animation scientifique et plates-formes (jocelyne.leseyec@biogenouest.org) qui transmet alors les documents de demande d'intégration.</p> <p>Le Responsable de la plate-forme renvoie à la Chargée de mission Animation scientifique et plates-formes le dossier de demande d'intégration complété et le document « Droits et devoirs des plates-formes de Biogenouest » signé.</p>
<p>Etude par le Comité directeur de Biogenouest</p>	<p>La demande est étudiée pour recevabilité selon les critères d'intégration suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Recherche et développement réalisé par la plate-forme (développement technologique et méthodologique), originalité - Ouverture à l'extérieur (laboratoires de recherche et entreprises) - Formations menées par la plate-forme à destination des utilisateurs et des doctorants
<p>Visite sur site</p>	<p>Un Comité de visite se rend sur place pour évaluer la capacité de la plate-forme à répondre aux critères définis par Biogenouest.</p> <p>Le Responsable de la plate-forme doit mettre en avant la gouvernance, la description approfondie des expertises regroupées au sein de la plate-forme (dont projets de R&D), l'ouverture à l'extérieur (projets externes menés), les formations organisées et la démarche qualité.</p>
<p>Restitution de la visite sur site au Comité directeur de Biogenouest</p>	<p>Le Comité directeur prend connaissance de l'avis du Comité de visite. Si la visite confirme la pertinence de la demande, la Direction de Biogenouest demande au responsable de la plate-forme de venir présenter sa plate-forme lors d'un Conseil scientifique et de transmettre à la Direction de Biogenouest la (les) lettre(s) de demande officielle d'intégration des structures porteuses de la plate-forme.</p>
<p>Présentation de la plate-forme au Conseil scientifique de Biogenouest</p>	<p>Le Responsable de la plate-forme doit argumenter principalement sur les critères d'intégration à Biogenouest.</p> <p>Le Conseil scientifique s'intéresse aussi à évaluer l'intérêt pour la plate-forme d'intégrer Biogenouest, ce qu'elle peut apporter au dispositif, sa plus-value et ses interactions actuelles ou à venir avec d'autres plates-formes du réseau.</p> <p>Les membres nommés du Conseil scientifique délibèrent et votent à bulletin secret, selon les critères d'intégration, sur les questions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etes-vous favorable à l'intégration de la plate-forme à Biogenouest ? - Si oui, au sein de quel axe ?
<p>Soumission de la demande au Conseil de groupement de Biogenouest en mai ou juin</p>	<p>Sous condition d'avoir reçu la (les) lettre(s) de demande officielle d'intégration des structures porteuses de la plate-forme, l'avis du Conseil scientifique est restitué au Conseil de groupement, qui prend une décision quant à l'intégration de la plate-forme à Biogenouest.</p>

A chaque étape décisionnelle, la Direction de Biogenouest informe le responsable de la plate-forme et/ou les structures porteuses et/ou les responsables d'axe concernés de la poursuite ou de l'arrêt du processus d'intégration.